



Objet : Réponse à la demande d'information des concurrents relative à l'AO N° 13/2023

A la suite des demandes de clarification des concurrents, nous vous communiquons les informations suivantes :

Question :

Pour le lot N° 1 : Sondeuse « type moyen ».

1. Le délai requis est-il impératif ? Je m'explique pouvons-nous répondre avec une autre suggestion de délais plus réalistes ? La non prise en compte du délai requis est-elle éliminatoire ? Merci de préciser ce point.

Pour le lot N° 5 : Enregistreur des paramètres de forage.

2. La mesure du paramètre énergie (marteau)/SPT, sauf erreur les sondeuses demandées ne sont pas équipées de marteau de roto percussion et la mesure SPT n'existe pas sur une sondeuse. Merci de préciser ce point.

Pour le lot N° 9 : Pénétromètre dynamique type DPSH-B

3. Qu'est-ce que vous entendez par « dispositif d'injection », cela n'est pas requis dans la norme EN ISO 22476-2 et n'existe pas.
4. « Montage sur roues » : le PD type B peut-il être monté sur chenilles en variantes aux roues ?

Pour le lot N° 11 : Dispositif d'essai de pression d'eau dans les roches « essai LUGEON ».

5. La mesure de la pression d'eau dans la cavité ne peut pas être fournis avec un câble de plus de 200m. est-ce que vous acceptez une offre avec 200m de câble ou pas ? Merci de préciser ce point.

Réponse :

Pour le lot N° 1 : Sondeuse « type moyen ».

1. Nous vous confirmons que les délais cités à l'article 13 du CPS sont impératifs, et que tout autre délai proposé sera éliminatoire s'il est supérieur aux délais demandés.

Pour le lot N° 5 : Enregistreur des paramètres de forage.

2. En ce qui concerne le lot N°5 et plus précisément le capteur énergie (marteau) /SPT, le matériel demandé doit contenir la mesure du paramètre énergie (marteau)/SPT.

Pour le lot N° 9 : Pénétromètre dynamique type DPSH-B

3. Le dispositif d'injection peut ne pas être requis dans ce cadre.
4. « Montage sur roues » : nous demandons un montage sur roues.

Pour le lot N° 11 : Dispositif d'essai de pression d'eau dans les roches « essai LUGEON ».

5. Concernant le présent AO nous voulons acquérir un dispositif avec 500m de longueur de câble et non pas 200m.

Pour tout complément d'information veuillez nous contacter à l'adresse suivante : dir.dla@lpee.ma.